

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Espace des 3 fontaines Rives 04 76 91 50 75

Date de validité : 20 novembre 2019

L'accueil de loisirs est géré par la MJC de Rives ; il accueille les enfants dès 3 ans, scolarisés et propres jusqu'à leurs 12 ans révolus, dans des locaux mis à disposition par la ville de Rives.

La structure est dirigée par une équipe d'animation diplômée conformément à la législation de la direction départementale de la cohésion sociale de l'Isère.

PERIODES DE FONCTIONNEMENT

- Vacances d'automne, hiver et printemps
- Vacances d'été juillet août
- Les mercredis de mi-septembre à début juillet.

HORAIRES

➤ PENDANT LES VACANCES

- Accueil le matin : entre 7h45 et 9h30
- Accueil l'après-midi : entre 13h30 et 14h30
- Départ entre 17h00 et 18h15

➤ POUR LES MERCREDIS

- Accueil le matin entre 7h45 et 9h30
- Accueil l'après-midi entre 13h30 et 14h
- Départ entre 17h00 et 18h15

INSCRIPTIONS

Les dates d'ouverture des inscriptions seront communiquées 3 semaines à l'avance sur le site <https://www.mjc-rives.fr>

➤ POUR LES VACANCES

Les inscriptions peuvent se faire à la semaine, à la journée, à la semaine de demi-journées ou à la demi-journée.

Les inscriptions se font auprès du secrétariat de la MJC (04 76 65 21 45) aux heures d'ouvertures (disponibles sur le site <https://www.mjc-rives.fr>) ou lors des permanences au centre de loisirs les mercredis (de 17h à 18h30). **ATTENTION L'INSCRIPTION NE SERA PRISE EN COMPTE QU'UNE FOIS LE DOSSIER COMPLET ET LE PAIEMENT EFFECTUE.**

- Pendant les vacances, il est possible d'inscrire son enfant pour la semaine suivante (sous réserve de place) jusqu'au jeudi précédent.

➤ POUR LES MERCREDIS

Les inscriptions se font auprès du secrétariat, au plus tard, la semaine précédente **AVANT LE JEUDI 18H**. Après ce délai aucune inscription ne sera effectuée. Pour les mercredis une facture sera établie à la fin de chaque période scolaire comprise entre les vacances.

TARIFS

- L'adhésion à la MJC est obligatoire avant toute 1ère inscription. Son montant est de 8€ par enfant pour les Rivois et de 15€ pour les extérieurs.
- Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial pour les Rivois, pour les habitants du bassin de vie qui bénéficient de l'aide de leur C.C.A.S (Réaumont, Saint Blaise du Buis, Saint Cassien, Charnècles), et pour La Murette lorsque son accueil de loisirs est fermé.
- Pour les personnes extérieures, trois tranches de quotient familial sont en place.

DOCUMENTS A FOURNIR LORS DE LA PREMIERE INSCRIPTION A LA MJC ET A RENOUVELER CHAQUE ANNEE SCOLAIRE

La fiche d'adhésion à la MJC avec le règlement

La fiche sanitaire remplie

Une attestation CAF de moins de 3 mois

Le carnet de Santé

Le coupon attestant de l'acceptation du règlement intérieur de l'accueil de loisirs complété et signé.

➤ POUR LES VACANCES :

La fiche d'inscription pour la période complétée et signée,

Le paiement par avance pour validation du dossier.

➤ Pour les mercredis :

La fiche d'inscription remplie

FACTURATION ET PAIEMENT

➤ **POUR LES VACANCES :**

Le règlement se fait lors du dépôt de dossier au secrétariat. Il est possible de demander une période d'encaissement du chèque, un reçu sera alors remis. Les factures acquittées seront établies après la période de vacances et seront transmises aux parents qui le souhaitent. En ce qui concerne les prises en charge par les Comités d'Entreprises, une facture peut être fournie avant la période de facturation sur simple demande au secrétariat. Si la constitution d'un dossier de prise en charge est nécessaire, sa transmission à l'organisme de prise en charge est à la charge des parents bénéficiaires.

➤ **POUR LES MERCREDIS :**

La facturation se fait en fin de période scolaire : Les factures sont alors transmises par mail ou par courrier.

Le paiement des mercredis peut se faire dès la réservation des mercredis ou à réception de la facture.

En cas de non-paiement de deux factures consécutives les réservations seront suspendues jusqu'à règlement du montant dû. **Nous rappelons aux parents qu'ils doivent se manifester rapidement en cas de non réception de facture, afin de pouvoir modifier les coordonnées erronées.**

ABSENCES

➤ **MERCREDIS**

Le changement d'inscription doit avoir lieu **au plus tard le jeudi précédent avant 18h.** Toute annulation faite après sera facturée.

➤ **VACANCES**

Toute modification d'inscription doit avoir lieu au plus tard **le jeudi précédant la semaine d'inscription avant 18h.** Toute demande faite après ce délai se verra refusée, et la période initialement demandée facturée.

EN CAS DE MALADIE DE L'ENFANT FOURNIR UN CERTIFICAT MEDICAL AU NOM DE L'ENFANT AVANT LA FIN DE LA PERIODE D'ACCUEIL. DANS CE CAS LA JOURNEE D'ABSENCE NE SERA PAS FACTUREE OU SERA REMBOURSEE.

QUELQUES CONSIGNES

➤ **Arrivée/Départ**

Penser à signaler l'arrivée de l'enfant et le départ auprès d'un(e) animateur(trice). **ATTENTION aucun enfant ne pourra repartir seul ou avec une autre personne que son représentant légal, sans autorisation écrite donnée à l'équipe d'animation.**

➤ **SANTE**

En cas d'allergie bien penser à le signaler sur la fiche sanitaire et prévenir la direction de l'accueil de loisirs ou l'équipe d'animation. Pour les allergies alimentaires prendre contact avec la direction de l'accueil de loisirs.

En cas de traitement médical le signaler lors de l'inscription. Il est possible à l'équipe de donner des médicaments avec l'ordonnance et une autorisation parentale.

Pour les enfants portant un handicap ou ayant des besoins particuliers lors de l'accueil, contacter la direction de l'accueil de loisirs lors de l'inscription afin que l'enfant soit accueilli dans de bonnes conditions.

➤ **VETEMENTS**

Il est conseillé de mettre une tenue adaptée à la météo ainsi qu'à l'activité prévue sur la journée. Il est également conseillé de marquer les vêtements de l'enfant, le centre de loisirs décline toute responsabilité en cas de dégradation ou de perte d'un vêtement.

➤ **OBJETS DE VALEUR**

Il est interdit de laisser des objets de valeurs (bijoux, portables, MP3, consoles de jeux, petits objet, jouets etc...) à votre enfant. En cas de perte, de vol ou de casse, la MJC décline toute responsabilité.

➤ **RENVOI**

En cas de problème de comportement, nous privilégions le dialogue avec l'enfant et les parents.

Un enfant perturbateur pour la collectivité peut être renvoyé s'il met en danger la sécurité des autres enfants ainsi que la sienne.

Tout comportement violent qu'il soit physique, moral ou verbal peut être sanctionné d'un renvoi.

En fonction de la gravité du motif la durée du renvoi pourra aller d'une journée à un renvoi définitif. Tout renvoi sera signifié aux parents lors d'une rencontre avec la direction et l'équipe d'animation du centre de loisirs.

Tout comportement déplacé, injurieux et portant atteinte à l'intégrité physique ou morale d'un salarié de la MJC ou agent territorial de la part d'un parent pourra entraîner le renvoi de l'enfant de l'accueil de loisirs. En cas d'exclusion d'un séjour, les frais de rapatriement seront à la charge de la famille.

LES JOURS D'ABSENCES LIES A UN RENVOI NE SERONT PAS REMBOURSES.

COUPON ATTESTANT DE L'ACCEPTATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CENTRE DE LOISIRS

Je soussigné(e) : _____ Mère/Père/Tuteur. Je soussigné(e) : _____ Mère/Père/Tuteur

de(s) l'enfant(s) : _____

Atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur ci-dessus et en accepte les termes.

Rives le _____

Signature de la mère :

Signature du père :

Signature du tuteur légal :

COUPON ATTESTANT DE L'ACCEPTATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CENTRE DE LOISIRS

Je soussigné(e) : _____ Mère/Père/Tuteur. Je soussigné(e) : _____ Mère/Père/Tuteur

de(s) l'enfant(s) : _____

Atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur ci-dessus et en accepte les termes.

Rives le _____

Signature de la mère :

Signature du père :

Signature du tuteur légal :

COUPON ATTESTANT DE L'ACCEPTATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CENTRE DE LOISIRS

Je soussigné(e) : _____ Mère/Père/Tuteur. Je soussigné(e) : _____ Mère/Père/Tuteur

de(s) l'enfant(s) : _____

Atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur ci-dessus et en accepte les termes.

Rives le _____

Signature de la mère :

Signature du père :

Signature du tuteur légal :